

## **RPC – Phase 1 - candidatures**

## **REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION**

Référence de la consultation :  
2025ABAR-HERMES-MOE-DCMP

## **OBJET DE LA CONSULTATION**

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DU  
PROJET DE BUNKER HERMES POUR LE CENTRE DE  
L'ONERA TOULOUSE**

### **DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES (ETAPE 1)**

**Mercredi 3 septembre 2025 avant 16H30**

### **DATE LIMITE PREVISIONNELLE DE REMISE DES OFFRES POUR LES SEULS CANDIDATS INVITES A SOUMISSIONNER PAR L'ONERA (ETAPE 2)**

**Mercredi 29 octobre 2025 à 16H30**

*Cette date sera confirmée ou amendée dans l'invitation à soumissionner envoyée aux seuls candidats sélectionnés.*

## SOMMAIRE

<b><u>PREAMBULE</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION CLAUSE ET STRUCTURE</u></b>	<b><u>5</u></b>
1.1. OBJET	5
1.2. FINANCEMENT PROPRES ET EXTERIEURS (FEDER/FNADT)	5
1.3. STRUCTURE	5
1.4. SURETE DU MARCHE	5
1.5. MISSIONS CONFIEES POUR CETTE OPERATION :	5
1.6. DUREE DU MARCHE	6
<b><u>2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE</u></b>	<b><u>7</u></b>
2.1 PROCEDURE	7
2.2 ALLOTISSEMENT	7
2.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	7
2.4 VISITE EN PHASE OFFRES	7
2.5 ECHANGES	8
2.6 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	8
2.7 GROUPEMENT D'ENTREPRISES	8
2.8 SOUS-TRAITANCE	9
2.9 MARCHE DE PRESTATIONS SIMILAIRES	9
<b><u>ETAPE 1 – CANDIDATURES</u></b>	<b><u>10</u></b>
<i>ETAPE EN COURS</i>	10
<b><u>3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES</u></b>	<b><u>10</u></b>
3.1 PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	10
3.2 COMPETENCES ATTENDUES ET SOUHAITABLES POUR CHAQUE CANDIDAT :	12
3.3 APPRECIATION DE LA CANDIDATURE – ADMISSIBILITE DES CANDIDATS A PARTICIPER A L'ETAPE 2 DE REMISE DES OFFRES	13
<b><u>ETAPE 2 – OFFRES</u></b>	<b><u>15</u></b>
<i>POUR LES SEULS CANDIDATS INVITES PAR L'ONERA A SOUMISSIONNER A L'ISSUE DE L'ETAPE 115</i>	
<b><u>4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES</u></b>	<b><u>15</u></b>
4.1 PRESENTATION DE L'OFFRE	15
4.2 ANALYSE ET APPRECIATION DES OFFRES – ATTRIBUTION	16
<b><u>5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)</u></b>	<b><u>18</u></b>
5.1 REMISE DES DOSSIERS	18
5.2 COPIE DE SAUVEGARDE	18
5.3 ACCORD DE CONFIDENTIALITE	19
<b><u>6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS</u></b>	<b><u>19</u></b>

## PREAMBULE

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) complet est constitué des pièces suivantes :

N°	Intitulé
PJ1	Présent document, valant <b>règlement particulier de la consultation</b> , qui définit les modalités de la consultation, et son/ses annexe(s) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• fiche de renseignements fournisseur (annexe 1)</li> <li>• attestation de visite (annexe 2) (ce document sera remis lors de la remise des offres)</li> </ul>
PJ2	<u>Projet de marché</u> et ses 6 annexes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation relative à lutte contre le travail dissimulé ou illégal (annexe 1)</li> <li>• Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) (annexe 2)</li> <li>• Accord de confidentialité NDA (annexe 3)</li> <li>• Clauses contractuelles de protection du secret de la défense nationale (annexe 4)</li> <li>• Modèle déclaration PSD intervenants (annexe n° 5)</li> <li>• Document relatif aux consignes de sécurité du site ONERA Toulouse (annexe 6)</li> </ul>
PJ3	La note de présentation synthétique du projet référencé Résumé_CDC_MOE HERMES du 11 07 2025

Ces documents sont la propriété de l'ONERA. Les informations ainsi communiquées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la présente consultation.

Le DCE peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'État (la PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA sous la référence 2025ABAR-HERMES-MOE-DCMP

\* Les modalités de remise du NDA sont indiquées au paragraphe 5.3 du présent document. Documents fournis uniquement en phase 2 offres, aux seuls candidats invités à soumissionner : Le DCE sera complété en phase 2 (remise des offres) avec la version complète de la STB (Spécification Technique de Besoin). Ces documents seront utilisés conformément aux dispositions fixées dans l'accord de confidentialité et dans les limites fixées par celui-ci (Annexe 4 du projet de marché) qui aura préalablement été signé entre le candidat et l'ONERA.

Remarques concernant le téléchargement via PLACE :

1/ Il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement du dossier sur la plateforme, faute de quoi il ne pourra pas être destinataire des éventuels messages relatifs à la procédure, transmis exclusivement par la PLACE (exemples : modifications du dossier de consultation, réponses aux questions...).

2/ Les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr). Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.

## **1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION CLAUSE ET STRUCTURE**

### **1.1. Objet**

Le présent règlement particulier définit les modalités de mise en œuvre de la consultation préalable à la passation d'un marché, qui aura pour objet :

Une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de bunker destiné à accueillir de nouveaux accélérateurs de particules sur le site ONERA de Toulouse.
--

Montant du projet global : ce marché est sur une enveloppe travaux globale estimée de 2 millions d'euros H.T.

### **1.2. Financement propres et extérieurs (FEDER/FNADT)**

Ce service sera financé par les fonds propres de l'ONERA, complétés par des financements du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour la région Occitanie, et par le Fonds National d'Aménagement et Développement du Territoire (FNADT) pour la Préfecture de région Occitanie.

Le numéro de dossier d'aide FEDER de l'ONERA est le OCC002876/24006665. La subvention est programmée dans le cadre de la Priorité P01 du Programme Occitanie FERDER-FSE+ 2021 -2027.

### **1.3. Structure**

La note de présentation synthétique du projet en annexe (PJ3) expose en résumé les missions à effectuer par le maître d'œuvre dans le cadre du projet.

Le marché concerné est un marché simple.

### **1.4. Sureté du marché**

Le contrat à conclure correspond à un contrat qualifié par l'ONERA de « contrat standard dans une ZRR » (Zone à Régime Restrictif) avec contrôle des accès (MZ).

### **1.5. Missions confiées pour cette opération :**

<b>MISSIONS de base</b>	<b>ABBREVIATIONS</b>
Diagnostic de rénovation du bunker existant AXEL	DIAG
Mise au point de l'Esquisse d'extension du bunker HERMES	ESQ
Avant-Projet Sommaire pour la rénovation du bunker existant AXEL et extension du bunker HERMES	APS
Avant-Projet Définitif du nouveau bunker HERMES	APD
Etude de Projet du nouveau bunker HERMES	PRO
Assistance pour la Passation des Contrats de Travaux	ACT
VISA	VISA
Direction de l'exécution des contrats de travaux bâtiment	DET
Ordonnancement, coordination et Pilotage du Chantier	OPC
Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement bâtiment	AOR
<b>MISSIONS complémentaires</b>	<b>ABBREVIATIONS</b>
Détails Quantitatifs Estimatifs du bâtiment (HERMES)	DQE
Synthèse des plans d'exécutions du bâtiment (HERMES)	SYN
Ingénierie Géotechnique	GEO
Etude de Coordination de système Incendie	CSSI

### **1.6. Durée du marché**

Le marché prend effet à compter de la notification et jusqu'à l'expiration du/des délai(s) de "Garantie de Parfait Achèvement" (G.P.A. prévue à l'article 44.1 du CCAG applicable aux marchés de travaux). La réception et l'admission de la phase travaux du projet global en est estimée pour le mois de mars 2028 hors période de G.P.A.

## **2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE**

### **2.1 Procédure**

Conformément aux dispositions des articles L.2124-1 et R.2124-1 du Code de la Commande Publique<sup>1</sup> (CCP), au vu de la nature des prestations et du montant mis en jeu, la consultation est menée suivant une **procédure formalisée**.

La procédure mise en place par l'ONERA est une **procédure avec négociation** (articles L.2124-3, R.2124-3 alinéa 4 et R.2161-12 à 20 du CCP). En effet, le marché ne peut être attribué du fait de sa complexité technique particulière sans une négociation préalable avec les candidats.

Les modalités de négociation de la procédure sont définies à l'article 4.2-a ci-après. Cependant, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales reçues sans négociation.

S'agissant d'une procédure restreinte, la consultation se déroule en **deux étapes distinctes** :

- une première étape de remise et de sélection des candidatures,
- une seconde étape de remise des offres par les seuls candidats invités à soumissionner par l'ONERA à l'issue de l'étape 1.

### **2.2 Allotissement**

Le marché est constitué d'un lot unique. En effet, la nature même des prestations nécessite un ensemble cohérent de prestations d'assistance sur la durée du projet.

### **2.3 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles**

Définitions	
Variante	offre alternative
Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)	élément complémentaire à l'offre

#### **a. Variantes**

Les variantes « libres », à l'initiative du soumissionnaire sont autorisées pour répondre au besoin de l'ONERA. Cependant, la réponse à l'offre de base est obligatoire. Les variantes doivent être bien identifiées dans le dossier du candidat. Pour chaque variante, une offre séparée doit être présentée.

De plus, il n'y a pas de variantes « imposées » par l'ONERA.

#### **b. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)**

La consultation ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) imposée par l'ONERA.

### **2.4 Visite en phase offres**

Afin d'apprécier au mieux l'étendue des prestations à réaliser et leurs conditions d'exécution, le candidat doit impérativement effectuer la visite du site de Toulouse de l'ONERA concerné par le projet de l'ONERA avant de remettre son offre.

<sup>1</sup> Code de la Commande publique disponible dans son intégralité à l'adresse suivante : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190524>

La date ou les dates retenues pour la visite seront précisées dans l'invitation à soumissionner lors de l'étape 2 par l'ONERA.

Elle est effectuée après prise de contact **par courriel** auprès de :

- M Laurent ARTOLA, chef de projet HERMES ([Laurent.artola@onera.fr](mailto:Laurent.artola@onera.fr)).

Ce courriel doit préciser la société ainsi que les nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance des personnes qui seront présentes lors de la visite ; il est accompagné d'un scan des pièces d'identités associées, en cours de validité (*nota : le seul permis de conduire ne constituant pas une pièce suffisante*). L'accès au centre de L'ONERA à Toulouse nécessite de présenter la pièce d'identité en cours de validité en version originale. Le candidat est informé que les contrôles inhérents à l'autorisation de pénétrer sur les centres ONERA peuvent nécessiter une durée indéterminée notamment pour les personnes de nationalité autre que de l'Union Européenne.

A l'issue de la visite, le candidat doit impérativement faire compléter et signer sur place l'attestation de visite (annexe 2 au présent document) par les personnels ONERA en charge de la visite. Ce document doit impérativement être joint au dossier d'offre.

## **2.5 Echanges**

Pendant toute la période de consultation, le candidat peut échanger et poser des questions à l'ONERA concernant le projet et la procédure. **L'ensemble des échanges se fait exclusivement via le portail de dématérialisation PLACE sur le profil acheteur de l'ONERA** et doit parvenir au plus tard sept (7) jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures (étape 1) ou des offres (étape 2). L'ONERA s'engage à apporter une réponse à toutes les questions posées. Il n'est transmise aucune réponse aux questions arrivées hors délai. Il n'est répondu à aucune question orale.

Toutes les questions et les réponses associées sont transmises à l'ensemble des candidats, sous réserve de leur portée générale et dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le candidat demandeur.



**Aucun renseignement ne pourra être fourni par l'ONERA pendant les jours fériés et la période de fermeture du centre de Toulouse :**

*Le 14 juillet 2025 et la semaine 33 au mois d'août 2025 (semaine de fermeture estivale de l'ONERA de Toulouse).*

## **2.6 Modifications de détail au dossier de consultation**

L'ONERA se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des candidatures (étape 1) ou des offres (étape 2), des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat doit alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des candidatures (étape 1) ou des offres (étape 2) est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **2.7 Groupement d'entreprises**

Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 à 26 du CCP, un candidat peut choisir de répondre en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises.

ONERA Direction des Achats  
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027  
92322 CHATILLON Cedex

Si tel est le cas, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution du marché est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire, pour des raisons de responsabilités.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Dans l'ensemble du présent document, « le candidat » ou « le soumissionnaire » ou « la société » ou « l'opérateur économique » ou « l'entreprise » ou « l'entreprise soumissionnaire » ou « le futur titulaire » désigne indifféremment le candidat seul ou l'ensemble des membres du groupement, le cas échéant.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur marché à ses éventuels cotraitants.

Les précisions à apporter au projet de marché (PJ2) dans un cas de groupement seront communiquées ultérieurement par l'ONERA au candidat concerné, le cas échéant.

## **2.8 Sous-traitance**

Le futur titulaire a la possibilité de sous-traiter l'exécution d'une ou de plusieurs parties des prestations demandées.

La sous-traitance peut être déclarée dès la remise de sa proposition par le candidat ou ultérieurement, lors de l'exécution des prestations. En tout état de cause, toute sous-traitance devra être déclarée et soumise à acceptation explicite préalable de l'ONERA avant tout début d'exécution des prestations sous-traitées.

Pour rappel, la sous-traitance totale est prohibée.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur marché à ses éventuels sous-traitants agréés par l'ONERA.

## **2.9 Marché de prestations similaires**

Conformément à l'article R.2122-7 du CCP, l'ONERA se réserve la possibilité de passer des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles concernées par la présente consultation. La durée pendant laquelle l'ONERA peut conclure de tels marchés ne peut dépasser trois ans à compter de la date de notification du marché concerné par la présente consultation.

## ETAPE 1 – CANDIDATURES

*Etape en cours*

### 3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES

#### 3.1 Présentation du dossier de candidature

##### a. Généralités

Si le candidat s'appuie sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'une ou plusieurs autres sociétés (cotraitant, sous-traitant), alors il produit les mêmes documents concernant celle(s)-ci que ceux qui sont exigés pour le candidat lui-même.

Les pièces demandées dans le dossier doivent être rédigées en langue française. Néanmoins, les documents émanant des autorités administratives du pays du candidat peuvent être fournis dans la langue officielle du pays mais le candidat doit alors fournir une traduction de ces documents (en français ou en anglais).

Quel que soit le choix du candidat pour présenter son dossier, son attention est attirée sur l'importance de la production de l'ensemble des documents demandés en phase candidature notamment le NDA.

##### b. Documents administratifs : contenu et forme de la présentation

A l'appui de sa candidature, le candidat fournit les éléments suivants, conformément à l'article R.2143-3 du CCP :

N°	Document/ Information	Commentaires
C1	Une lettre de candidature (valant notamment déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner)	<b>Modèle DC1</b> disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a> (+ <i>notice explicative</i> )
C2	une déclaration de capacité	<b>Modèle DC2</b> disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a> (+ <i>notice explicative</i> )
C3	<b>Fiche de renseignements fournisseur</b> de l'ONERA (annexe 1 du présent document) incluant une liste des principales références pour des prestations similaires à celles demandées, et réalisées au cours des trois dernières années.	Complétée et signée par une <b>personne habilitée à engager le candidat</b>
C4	<b>Numéro unique d'identification</b> (n° SIREN délivré par l'INSEE) <sup>2</sup> ou, à défaut, tout document justifiant de son immatriculation, délivré par l'autorité judiciaire ou	

<sup>2</sup> A partir de ce n°, l'ONERA accède aux informations nécessaires concernant le candidat (français) sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr> (justificatif d'immatriculation, identification des Dirigeants etc.)

	administrative compétente du pays d'origine, datant de moins de trois mois	
C5	<b>Délégations de pouvoir</b> en cas de signature par une personne autre que celle(s) identifiée(s) comme « Dirigeants » du candidat, <sup>3</sup>	
C6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents relatifs à la capacité économique et financière :           <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le chiffre d'affaire annuel du candidat sur les trois derniers exercices disponibles,</li> <li>➤ Les bilans et extrait de bilans des trois derniers exercices disponibles</li> </ul> </li> </ul>	
C7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents relatifs à la capacité technique et professionnelle :           <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ cadre de présentation générale des références du candidat pour des prestations similaires et dont l'ampleur soit comparable à celle du présent besoin réalisées au cours des trois dernières années en joignant les attestations en parallèle les plus significatives portant état de la qualité des prestations exécutées (nom et coordonnées des bénéficiaires, montants, dates, délais de réalisations et descriptifs) eu égard aux compétences attendues et décrites ci-après au format excel (annexe n°1 au présent document)</li> <li>➤ les moyens humains et les qualifications professionnelles associées des personnels du candidat,</li> </ul> </li> </ul>	Complétés et signés par une personne autorisée à engager la société
C8	Accord de confidentialité NDA	Complété et signé par une personne autorisée à engager la société en 2 exemplaires originaux (si signature manuscrite)
C9	A compléter de tout autre élément nécessaire à l'appréciation de la candidature par l'acheteur, (certificats de qualification professionnelle, certificats de qualité etc.)	

Le candidat peut choisir de présenter sa candidature selon le mode « DUME », quelle que soit sa nationalité, mode de réponse directement accessible via la plateforme PLACE, au moment du dépôt de son dossier, dans la mesure où il comporte les informations demandées.

Le cas échéant, le candidat peut fournir tout autre document de preuve de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles (dans le cas, par exemple, d'une entreprise récemment créée).

<sup>3</sup> L'ONERA vérifie l'habilitation à engager le candidat des personnes physiques en se rendant sur la page Dirigeants de ce même site  
 ONERA Direction des Achats  
 29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027  
 92322 CHATILLON Cedex

Par ailleurs, le candidat est dispensé de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit (il doit alors fournir les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage).

### **3.2 Compétences attendues et souhaitables pour chaque candidat :**

Il est demandé pour cette consultation une équipe de maîtrise d'œuvre disposant des compétences suivantes (*les compétences en italique ne sont pas obligatoires mais uniquement souhaitables*) :

#### **Maîtrise d'œuvre générale bâtiment**

- \* Maîtrise d'œuvre d'ouvrages de bâtiment courants
- \* *Maîtrise d'œuvre d'ouvrages de bâtiment complexes*
- \* Étude d'esquisses, d'Avant-Projet Sommaire, d'Avant Projet Définitif
- \* Études de projet / Assistance Contrats de Travaux

#### **Planification et coordination**

- \* Ordonnancement-Planification-Coordination (OPC) d'exécution
- \* Direction de l'Exécution des Travaux
- \* Synthèse

#### **Réhabilitation**

*Diagnostic en réutilisation-réhabilitation des ouvrages de bâtiment tout corps d'état*

#### **Maîtrise des coûts**

- \* Évaluation du coût global
- \* Maîtrise des coûts en phase de conception et de réalisation

#### **Terrassements**

- \* Étude en terrassements courants
- \* *Étude en terrassements complexes*

#### **Technique du sol**

- \* *Étude d'interaction sol-structure complexe*

#### **Fondations et structure**

- \* Étude de fondations
- \* Étude de structures béton courantes
- \* *Étude de structures béton complexes*
- \* Maîtrise d'œuvre en génie civil et gros œuvre courants
- \* *Maîtrise d'œuvre en génie civil et gros œuvre complexes*

#### **Courants faibles / courants forts**

- \* Étude d'installations électriques courantes
- \* *Étude d'installations électriques complexes*

#### Maîtrise d'œuvre en électricité

- \* Maîtrise d'œuvre en courants faibles

#### Sûreté

- \* *Étude de systèmes de sûreté*

#### Fluides

- \* Maîtrise d'œuvre de fluides courants
- \* *Maîtrise d'œuvre de fluides complexes*

#### Génie climatique

- \* Maîtrise d'œuvre en génie climatique

#### Incendie

- \* Étude de systèmes courants de sécurité incendie
- \* Maîtrise d'œuvre des risques d'incendie courants
- \* Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie

### **3.3 Appréciation de la candidature – Admissibilité des candidats à participer à l'étape 2 de remise des offres**

La candidature est appréciée sur la base des renseignements et documents demandés ci-avant, en tenant compte de la situation juridique de l'opérateur économique ainsi que de ses garanties et capacités, selon les dispositions des articles R.2144-1 à 7 du CCP.

L'ONERA se réserve la faculté de procéder à la régularisation de toute candidature incomplète ou de demander des compléments d'informations sur les pièces et justificatifs produits, dans un délai approprié (fixé dans la demande de complément).

Sont automatiquement éliminés les candidats dont le dossier demeure incomplet, ceux se trouvant dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ceux ayant fourni des renseignements inexacts, après demande éventuelle de régularisation par l'ONERA.

Conformément aux articles R.2144-8 et 9 et R.2142-17 et 18 du CCP, le nombre minimal de candidats invités à soumissionner et donc à participer à l'étape 2 de la consultation est arrêté à **trois (3)**. Le nombre maximal est fixé à **cinq (5)**.

Les critères objectifs permettant d'apprécier la qualité de la candidature, d'égale importance, sont les suivants :

	Critère
1	Capacité économique et financière (notamment chiffre d'affaires et ratios financiers renseignés sur la fiche de renseignements fournisseur)
2	Qualité des expériences et références professionnelles du candidat pour des prestations de même nature et de même ampleur réalisées au cours des trois dernières années au regard de l'opération concernée
3	Qualité technique de l'équipe au regard des compétences demandées à l'article 3.1

Si le nombre de candidats satisfaisant aux capacités minimales requises est inférieur au nombre minimal, l'ONERA se réserve le droit de poursuivre la procédure avec le ou les seuls candidats ayant les capacités requises.

**Seuls les candidats retenus par l'ONERA à l'issue de cette étape 1 sont invités par l'ONERA à soumissionner et donc à participer à l'étape 2.**

## ETAPE 2 – OFFRES

*Pour les seuls candidats invités par l'ONERA à soumissionner à l'issue de l'étape 1*

### 4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES

#### 4.1 Présentation de l'offre

A l'appui de son offre, le soumissionnaire produit a minima les pièces listées ci-dessous :

N° pièce	Intitulé	Signature	Formats
O1	<u>Projet de marché (PJ2) et son annexe 1 complétés</u>	x	Word <u>et</u> pdf
O2	<u>Décomposition du prix global et forfaitaire détaillé par phase de mission (DPGF) <b>complété(e)</b> (selon annexe 2 au projet de marché précité)</u>	x	Excel <u>et</u> pdf
O3	Un mémoire technique justificatif au format A4 rédigé spécifiquement pour répondre à la présente consultation, qui décrit notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compréhension du besoin et prise en compte des contraintes techniques liées au bâtiment et à l'équipement (accélérateur de particules) en parallèle afin de garantir le respect des exigences minimales définies dans le cahier des charges techniques (PJ3),</li> <li>• Moyens en personnel dont les CV seront joints : nombre de personnes, qualification, expériences, références,</li> <li>• Moyens matériels et logiciels mis en œuvre pour ce projet, notamment la plateforme d'échange de documents avec l'ONERA,</li> <li>• Description de la proposition afin de définir l'organisation et la méthodologie que le candidat met en œuvre pour exécuter l'ensemble des missions jusqu'à la réception des travaux liés au projet,</li> <li>• Description du management de projet mise en œuvre par le candidat,</li> <li>• Toutes justifications et autres observations du candidat jugées utiles.</li> </ul>		Word <u>et</u> pdf
O4	<u>Délai global d'exécution de la prestation et <u>planning détaillé pour ce suivi de projet à transmettre dans le cadre du mémoire technique (ce planning devra être en conformité avec le planning prévisionnel transmis par le maître d'ouvrage pour ce projet)</u></u>		
O5	L'attestation de visite (annexe 2 au présent document) complétée suite à l'entrevue fixée au 1.8 du présent document	x	
O6	RIB original de la société, contenant l'ensemble des informations nécessaires au règlement des prestations,	x	
O7	Accord de confidentialité NDA – Non Disclosure	x	Word <u>et</u> pdf

ONERA Direction des Achats  
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027  
92322 CHATILLON Cedex

Le soumissionnaire peut compléter son offre de tout autre document (ou information) complémentaire jugé utile et pertinent.

Les pièces listées ci-dessus doivent être rédigées en langue française.

Le délai de validité des offres est de **6 mois** à compter de la date limite de remise des offres qui sera mentionnée dans l'invitation à soumissionner, ou à compter de la date de remise des offres actualisées et/ou finales, pour les versions ultérieures.

Les modalités de remise des offres sont précisées à l'article 5 ci-après.

## **4.2 Analyse et appréciation des offres – attribution**

### **a. Analyse des offres – négociations**

L'analyse des offres peut s'effectuer en plusieurs étapes successives.

L'ONERA négocie avec tous les candidats ayant remis une offre pour cette consultation (après un premier classement, établi selon les critères de sélection indiqués au paragraphe 4.2 d. ci-après et selon une première analyse effectuée en conformité avec les dispositions de l'article 4.2 b ci-après), durant autant de phases de négociations qu'il pourrait s'avérer nécessaire.

Cette négociation peut s'effectuer par courriel (via PLACE) ou lors d'auditions par téléphone/visioconférence ou dans le centre ONERA de Toulouse.

Tous les éléments du dossier et de l'offre sont négociables hormis les clauses de garantie et de propriété intellectuelle énoncées dans le projet de marché (PJ2) et hormis les clauses légales et réglementaires.

Les négociations sont menées suivant le principe d'égalité de traitement des candidats.

A l'issue de la ou des négociations, une offre finale est demandée à l'ensemble des candidats admis à négocier. Cette offre finale ne peut plus être négociée.

Les offres finales sont notées et classées selon les mêmes critères (précisés au paragraphe 4.2 d. ci-après).

Le marché est alors attribué à la société ayant présenté l'offre la mieux-disante (ayant obtenu la meilleure note globale).

**Cependant, pour rappel, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.**

### **b. Motifs d'élimination des offres**

Sont automatiquement éliminées :

- les offres inappropriées ainsi que les offres demeurant irrégulières et/ou inacceptables malgré les éventuelles demandes de complément de l'ONERA,
- les offres ne respectant pas les conditions de présentation figurant à l'article 4.1 du présent document, après demande de régularisation éventuelle par l'ONERA,
- les offres des soumissionnaires n'ayant pas effectué la visite obligatoire mentionnée à l'article 1.8 ci-avant.

### **c. Critères objectifs d'évaluation des offres**

ONERA Direction des Achats  
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027  
92322 CHATILLON Cedex

Pour attribuer le marché au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'ONERA entend se fonder sur les critères objectifs ci-après affectés des indices de pondération suivants :

N°	Intitulé	Pondération
Critère n°1	Montant total proposé	30%
Critère n°2	Qualité technique jugée sur la base du mémoire technique fourni notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens (qualité des profils affectés à l'opération, cohérence de l'organigramme, moyens techniques, logiciels, plateforme d'échange de documents) (10%)</li> <li>- Compréhension et analyse du programme de l'opération (20%)</li> <li>- Pertinence des modalités d'organisation et de méthodologie d'intervention y-compris répartition des honoraires entre les cotraitants et entre éléments de mission (10%)</li> </ul>	40%
Critère n°3	Cohérence du planning par rapport aux objectifs du maître d'ouvrage (le planning par phase de mission et le délai global d'exécution)	20%
Critère n°4	La démarche environnementale mise en place par le candidat et son équipe projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pour diminuer son impact carbone lors de ses déplacements et dans l'usage des transports</li> <li>➤ Mesures prises par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour assurer la protection de l'environnement pendant la phase chantier des travaux</li> </ul>	10%

## **5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)**

Pour chaque étape (1 : candidatures et 2 : offres), le candidat doit respecter les modalités de transmission suivantes.

### **5.1 Remise des dossiers**

Le candidat a l'obligation de remettre son dossier (de candidature pour l'étape 1 ou d'offre pour l'étape 2) par voie dématérialisée : la remise de ce dossier complet se fait exclusivement sur la plateforme PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA.

En cas de problème sur la PLACE, un service de support et d'assistance technique à l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation est disponible en ligne :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/assistance/?token=55226fb7-d16a-4fb3-9f1a-54ef38822106>

*Remarques concernant le dépôt des dossiers sur PLACE :*

*1/ Certaines opérations de maintenance étant exécutées sur PLACE les mercredis entre 19h et 22h, il est conseillé au candidat d'éviter de choisir cette période pour déposer son dossier.*

*2/ Il est recommandé au candidat d'anticiper suffisamment la vérification de la configuration de son poste en fonction des contraintes détaillées sur la plateforme PLACE et le dépôt de son dossier afin d'éviter les problèmes de dernière minute.*

*3/ Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs dossiers successifs en cas d'oubli d'une pièce ou d'erreur à rectifier notamment. Chaque dossier déposé annule et remplace le dossier précédemment remis par le candidat. De ce fait, seul le dernier dossier déposé sera ouvert par l'ONERA : il doit donc comporter l'ensemble des pièces demandées dans le présent document (à l'appui de la candidature et de l'offre).*

### **5.2 Copie de sauvegarde**

Le candidat peut également envoyer, en même temps, une copie de sauvegarde, sur papier ou sur support numérique (de type clé USB, CDROM etc.), qui doit comprendre les mêmes fichiers ou informations que le dossier déposé sur PLACE.

La copie de sauvegarde peut être ouverte par l'ONERA et se substituer au dossier transmis électroniquement uniquement dans les cas suivants :

- si l'ONERA détecte un virus dans le dossier déposé par voie électronique,
- si un dossier a été transmis par voie électronique sans parvenir à l'ONERA dans les délais attendus,
- si le dossier transmis par voie électronique ne peut être ouvert par l'ONERA.

Elle doit être envoyée sous **enveloppe cachetée, indiquant :**

**« NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2025ABAR –MOE - HERMES-DCMP »**

ENTREPRISE : .....

(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Elle est adressée sous pli recommandé avec accusé réception à :

Centre ONERA de Toulouse  
Service des Achats -DCMP  
2 avenue Marc Pégélin

ONERA Direction des Achats  
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027  
92322 CHATILLON Cedex

BP 74025  
31055 Toulouse Cedex 4

Pour être ouverte, la copie de sauvegarde doit arriver avant les date et heure limites de remise des dossiers de candidature figurant en 1<sup>ère</sup> page (pour l'étape 1) et avant les date et heure limites de remise des dossiers d'offre qui seront mentionnées dans l'invitation à soumissionner envoyée par l'ONERA (pour l'étape 2).

### **5.3 Accord de confidentialité**

L'accord de confidentialité (NDA) sera transmis lors de la phase candidature et devra être signé. Celui-ci doit être soumis :

- de préférence, au format PDF et signé par une personne autorisée disposant d'un certificat de signature délivré par un prestataire de services de confiance qualifié, répondant aux exigences du règlement eIDAS, en utilisant l'outil de création de signature électronique proposé par le profil d'acheteur PLACE (de préférence au format PAdES) (voir article 6 ci-dessous) ;

**OU**

- en 2 exemplaires papier ORIGINAUX signés par une personne habilitée.

Les copies papier sont envoyées dans une enveloppe scellée, portant la mention :

**CONSULTATION / REF. 2025ABAR –MOE - HERMES-DCMP  
ENTREPRISE : (Indiquer le nom de la société soumissionnaire)**

Elles sont envoyées par courrier recommandé à l'adresse suivante :

ONERA Bureau des Achats  
2 Avenue Marc Pégélin  
31000 Toulouse.

L'accord de confidentialité doit être reçu par l'ONERA avant la date et l'heure spécifiées sur la page de couverture.

## **6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS**

L'ONERA dispose de certificats de signature électronique et favorise donc autant que possible la signature électronique de ses marchés et accords-cadres.

Ainsi, l'ONERA encourage le candidat et potentiellement futur titulaire du marché/ de l'accord-cadre, à se doter, de certificats de signature électronique qualifiés et conformes au règlement eIDAS (Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur), pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société.

Le titulaire du marché/de l'accord-cadre pourra alors utiliser l'outil de signature disponible sur PLACE, pour signer les documents contractuels aux formats de signature autorisés XAdES, CAAdES ou PAdES.

ONERA Direction des Achats  
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027  
92322 CHATILLON Cedex

La signature sera validée par l'ONERA si l'ensemble des contrôles effectués par l'outil PLACE sont passés avec succès et si le titulaire du certificat de signature utilisé dispose bien du pouvoir d'engager la société. A titre informatif, les vérifications effectuées par l'outil disponible sur PLACE sont les suivantes :

1. identité du signataire,
2. appartenance du certificat du signataire à l'une des catégories de certificats mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique,
3. respect du format de signature mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019,
4. caractère non échu et non révoqué du certificat à la date de la signature,
5. intégrité du document signé.